



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
de la Vendée

La Roche-sur-Yon, le 30 JAN. 2019

Service Urbanisme et
Aménagement
Unité Politique Aménagement et
Gestion de l'Espace

Dossier suivi par :
Arnaud SCHERMAN

Tél. : 02.51.44.32.67
arnaud.scherman@vendee.gouv.fr

Madame,

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a examiné l'étude préalable sur la compensation agricole collective concernant le projet de parc photovoltaïque de la commune de Beaurepaire.

Le périmètre opérationnel du projet fait une surface de 15 ha environ, pour un périmètre d'étude correspondant à celui de l'EPCI du Pays des Herbiers. Une exploitation va être impactée par l'aménagement du parc photovoltaïque, pour une surface totale prélevée à l'activité agricole de 12,84 ha de prairies et 2,25 ha de culture de blé.

La commission a porté à ma connaissance un avis favorable, sans réserves aucunes.

Madame Perrine LE SAINT
EDF EN France – Agence de Nantes
6 rue du Calvaire
CS 52 314

44 023 NANTES Cedex 1

Pour ma part, je fais miennes les conclusions de la commission et donne mon accord aux mesures de compensations agricoles collectives prévues dans le cadre de l'étude préalable liée au projet de parc photovoltaïque de la commune de Beaurepaire.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée


François-Claude PLAISANT